



**DESTINATAIRE:**

MATHIEU M. ONL 2195

Rue de l'Athenée 48

**MENSUEL.**

4639 Soumagne

**REVUE**

**Rédaction et Expédition:**

Stockmans Henri, Vieille Voie de Tongres, 216 4000 LIEGE.

**SOMMAIRE NOVEMBRE 1979.**

**EDITORIAL**

**WANTED OSCAR**

**CHERCHE**

**DU NEUF AVEC DU VIEUX**

**QSO MEDICAL**

**RAPPORT REUNION 12/11/79**

**OCCASION**

**LETTRE DE ON 4 VI**

**REIMPRESSION OMS RUSSE**

**NOUVELLES**



## EDITORIAL

Le rédacteur de ON5VL m'a demandé de rédiger cet article et devant ma feuille blanche, je me pose la question : que dire?

Ce matin, j'ai reçu le numéro d'octobre et l'éditorial a déjà tout dit. Tout? Pas tout à fait comme je le pense.

Au seuil de l'année 1980 qui, comme chacun sait, sera celle du millénaire de la Principauté de Liège, je me dois d'insister particulièrement pour réveiller la somme de bonne volonté qui sommeille profondément dans le coeur, la tête et les bras des OM's liégeois.

Le comité du Millénaire envisage une série d'activités, dont la principale sera évidemment l'assemblée générale de l'UBA le 17 mai; pour ce faire, il doit compter sur la bonne volonté de tous les OM's et ONL's, et non pas toujours des mêmes comme cela fut généralement le cas jusqu'à ces jours! ( A propos de ceux qui se dévouent régulièrement, je tiens à remercier l'équipe relais-ATV, ON5EE, ON6PM, ON7TP- le rédacteur ON7HS-Hector ON5WH qui, comme depuis de nombreuses années se dévoue en face d'un auditoire comme il n'a jamais connu, et que ceux qui ne me viennent pas à l'esprit en ce moment ne me tirent pas dessus à la prochaine réunion! )

Dans un avenir plus proche, il s'agirait de penser au local; nous venons d'obtenir les autorisations d'ériger nos antennes et l'ONL 4511 vient justement de ramener celle que MCR a eu la gentillesse de nous offrir, ce dont nous remercions et les donateurs et le transporteur: il s'agit donc de constituer rapidement une équipe en vue de mettre les aériens en place.

Ne pas oublier les articles pour le 5VL; bien souvent, j'entends sur l'air parler de montages techniques, d'essais de micro-processors, de station ATV et d'autres; une feuille de papier, un bic et voilà de quoi rendre une revue intéressante.

Réfléchissez aussi à vos possibilités d'aider l'UBA et particulièrement la section de Liège: candidatures au poste de DM, de CM, volontariat pour participer à la dactylographie du bulletin 5VL, pour assumer la responsabilité d'une animation particulière, etc...

Méditez aussi sur ce que nous appelons le " Ham Spirit ", mais qui souvent laisse à désirer, sur le relais, par exemple. Je sais que ce n'est pas toi, ni toi non plus, mais enfin, il y en a qui parfois oublient ce fair-play dont nous sommes pourtant si fiers.

Au point de vue administratif, ayez le souci d'aider ceux qui consacrent bénévolement de leur temps pour que fonctionnent notre section et notre association. Lors de vos correspondances, versements, etc... donnez tous les renseignements de façon correcte, complète et lisible. ( ne pas oublier la localité et le code postal, comme vient de le faire un nouveau membre! ). Classez vos QSL's.

N'oubliez pas de verser votre cotisation à temps: les bulletins CQ/QSO et ON5VL sont expédiés uniquement aux membres en ordre de cotisation; faut-il le rappeler? Pensez aussi à ONØLG; c'est lorsqu'il est en panne que tout le monde mesure la place qu'il occupe dans la région! Après toutes les heures de trafic intense qu'il a connues, notre répéteur a besoin de quelques rajeunissements!



Vous tous, ( toi aussi! ) OM's liégeois, méditez ces lignes et pensez à la façon dont vous pourriez, non, dont vous pouvez aider la section à devenir vraiment la cellule vivante qui, par la diversité et la vivacité de ses activités, regroupe tous ceux qui aiment la radio et suscite l'intérêt de ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'approcher notre beau hobby.

Liège est-il presque mort? Non, je ne peux y croire. VIVE LIEGE!

1e CM - ON5CJ  
Edmond.

ON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VLON5VL

---

CE QUE VOUS NE TROUVEZ PAS, ou...

DU NEUF AVEC DU VIEUX

par ON1KN

UN TRANSFO D'ALIMENTATION.  
=====

Le grand problème, lorsqu'il faut fabriquer une alimentation ou un ampli linéaire, est celui du transfo; il est rare ( et cher ) de trouver le transfo assez costaud, délivrant au secondaire la ou les tensions et intensités désirées.

Il n'est pourtant pas difficile pour un bricoleur un peu adroit de le fabriquer. Le mieux est encore de prendre un exemple pratique.

Soit à réaliser un transfo pour une alimentation délivrant un courant continu de 8 Ampères sous une tension de 13,8 Volts; il nous faudra un transfo ayant au secondaire une tension de plus ou moins 22 Volts, suivant le type du redresseur et du régulateur employés, le primaire étant de 220 Volts.

Avant d'aller plus loin, je tiens à vous dire que je ne doute pas que la façon de procéder et les calculs qui vont suivre, vont probablement faire hurler certains super-techniciens férus de mathématique; pour ma part, je préfère un calcul plus rudimentaire, mais offrant une marge de sécurité plus grande, d'autant plus, qu'en ce qui nous concerne, le peu de cuivre et de fer que nous aurons en plus afin d'avoir cette sécurité, n'influencera pas beaucoup le prix de revient, choses qui pour l'industrie, ont leur importance, là où les quelques grammes de cuivre et de fer économisés sur un transfo se transforment en tonnes lorsque ce transfo est produit à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires.



1°) CALCUL DU DEBIT

$$22 \text{ volts} \times 8 \text{ ampères} = 176 \text{ watts.}$$

Mais le transfo n'ayant pas un rendement de 100 % nous évaluerons ce dernier à 80 % ; le primaire devra donc fournir :

$$176 \text{ watts} : 0,80 = 220 \text{ watts.}$$

2°) CALCUL DE LA SECTION DU NOYAU.

Pour calculer cette section, il faut, en théorie, multiplier par 1,25 la racine carrée de la puissance en watts, mais comme le noyau est formé de laminages avec interposition d'air, de papier isolant ou de vernis, nous multiplierons par 1,4, ce qui nous donnera :

$$\sqrt{220} \times 1,4 = 20,76 \text{ cm}^2, \text{ que nous arrondirons à } 21 \text{ cm}^2$$

3°) CALCUL DES SPIRES.

Nous appliquerons la formule suivante :

$$\text{Spires par volt} = \frac{28.153.153}{\text{fréquence} \times \text{induction} \times \text{section de noyau}} \text{ en cm}$$

qui n'est au fond que la formule bien connue :

$$n = \frac{10^8 E}{4,44 f. B. S \text{ cm}^2}$$

L'induction magnétique varie suivant la qualité et la provenance des tôles; elle varie en moyenne de 8000 à +/- 18000 Gauss; par prudence, nous prendrons +/- 11000 Gauss. En résumé, pour du courant à 50 périodes, nous aurons le nombre de spires par volt en divisant tout simplement 52 (simplification résultant de la formule ci-dessus) par la section du noyau.

Nous aurons donc, dans notre cas :

$$52 : 21 \text{ cm}^2 = 2,47 \text{ spires par volt, que nous arrondirons à } 2,5 \text{ spires par volt.}$$

4°) NOMBRE DE SPIRES AU PRIMAIRE.

$$220 \text{ volts} \times 2,5 = 550 \text{ spires.}$$

5°) NOMBRE DE SPIRES AU SECONDAIRE

$$22 \text{ volts} \times 2,5 = 55 \text{ spires.}$$

(à suivre)



Permettez que je vous présente OSCAR 7.

OSCAR est équipé d'un translateur 432 MHz - 144 MHz B  
144 MHz - 28 MHz A

Le changement de mode B en mode A se fait en partance du sol.

OSCAR 7 a une orbite circulaire d'environ 1450 kms d'altitude.

Révolution en 115 minutes, ou à 5 min. près, de 2 heures.

Inclinaison : 102° 7'

Décalage angulaire par orbite : 28° 75'

Ces valeurs sont +/- les mêmes que celles d'OSCAR 6.

Fréquence d'entrée : 432,125 MHz à 432,175 MHz  
de sortie : 145,975 MHz à 145,925 MHz ( B )  
balise : 145,975 MHz

Puissance de sortie : 14 W. PEP ou 3,75 W. PEP  
modification par télécommande

Rendement : 45%

Fréquence d'entrée : 145,850 MHz à 145,950 MHz  
de sortie : 29,400 MHz à 29,500 MHz ( A )  
balise : 29,502 MHz

1°) Pour trafiquer via OSCAR 7 ( par exemple ), il suffit d'une bonne antenne 144 MHz et d'une antenne 28 MHz, soit verticale, soit un dipôle beam ou autre.

Puissance souhaitée pour votre émetteur : +/- 50 W. BLU ou CW

2°) Les premières difficultés résident dans la méconnaissance des heures et des directions de passage du satellite.

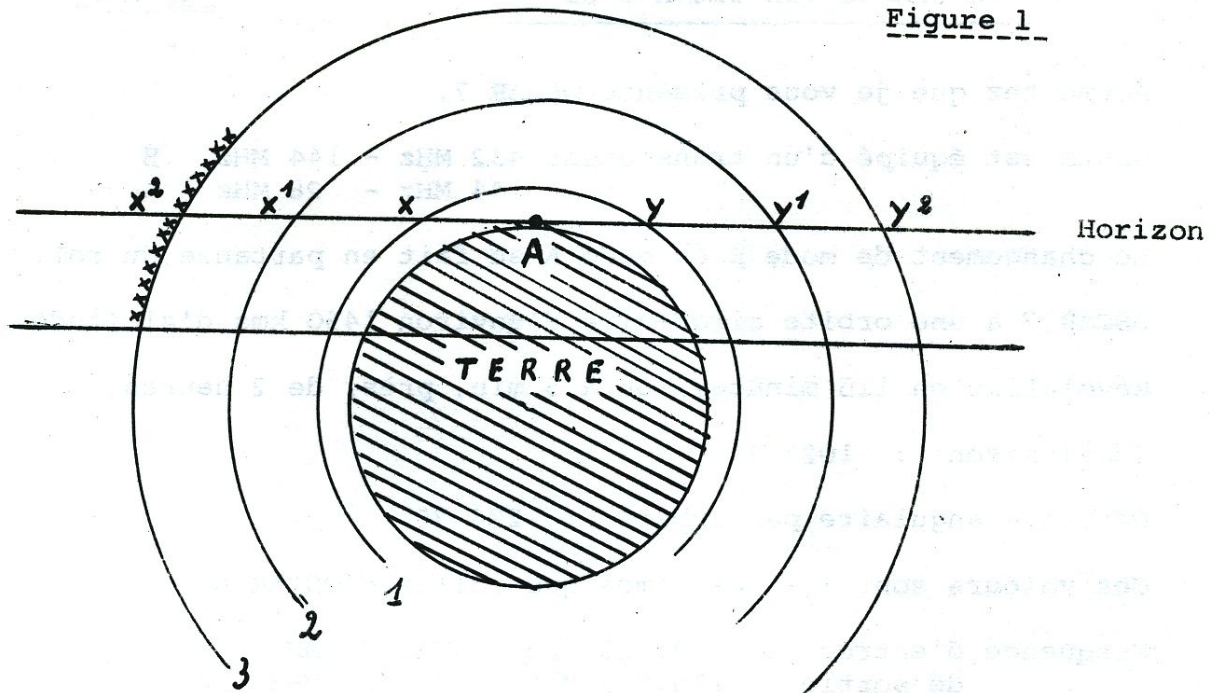
### Couverture géographique d'un satellite.

Soit au centre, la Terre, le cercle (3) étant l'orbite du satellite.

Si celui-ci volait à une altitude de quelques mètres (1), on conçoit qu'un observateur situé en un lieu (A) parfaitement dégagé ( en plein océan par exemple ) l'apercevrait dès qu'il franchirait l'horizon au point (X) et le perdrait de vue au point (Y), la durée de passage ayant été d'un nombre (N) de minutes. ( Voir croquis ).



Figure 1



Elevons le survol à quelques centaines de kms (2) et l'on constate que l'horizon du point (A) sera alors porté de (X) à (X.1) et (Y) à (Y.1) et le nombre (N) de minutes en sera proportionnellement agrandi.

De forts savants calculs ont donc permis de déterminer qu'à l'altitude actuelle de nos OSCAR ( cercle 3 ), la distance de l'horizon au point (A) (A - X.2 ou A - Y.2) est d'environ 4.500 kms. Nous retiendrons, par sécurité, en fonction d'un dégagement moyen le chiffre de 4.000 kms. La terre étant sphérique ( que les puristes me pardonnent ), cette distance de 4.000 kms se trouve être le rayon d'un cercle dont l'observateur, en l'occurrence votre antenne, est le centre. Il va donc être facile de tracer, en respectant l'échelle, un cercle de 4.000 kms de rayon, sur une carte quelconque. Les limites intéressantes de la partie utile sont délimitées approximativement par:

- au Nord : le pôle
- à l'Est : la mer Caspienne
- au Sud : la côte du Dahomay sur le Golfe de Guinée
- à l'Ouest : une demi largeur d'océan Atlantique

Il ne reste plus qu'à graduer ce cercle en degrés en partant de  $\emptyset$  au Nord,  $90^\circ$  à l'Est, etc... et l'on obtiendra le repérage des directions d'arrivée et de sortie du satellite pour notre antenne ( des cercles intérieurs à 3.000 - 2.000 et 1.000 kms permettront de connaître la distance la plus proche lors de chaque passage ).

à suivre.



Les demandes de renseignements doivent être adressées au secrétariat du Réseau des émetteurs Français, 2, Square Trudaine, 75009 Paris. en joignant une enveloppe timbrée ou un coupon-réponse international.

**DDFM/** Diplôme des départements français de la Métropole.

\*\*\*\*\*

Ce diplôme peut être obtenu par toute station française ou étrangère possédant une licence officielle d'amateur, ainsi que les "écouteurs" dans les mêmes conditions. Il peut être attribué six DDFM différents.

DDFM Téléphonie, bandes décamétriques.

DDFM Télégraphie, bandes décamétriques.

DDFM Téléphonie, très hautes fréquences.

DDFM Télégraphie, très hautes fréquences.

DDFM Mobile.

DDFM Cinq bandes décamétriques, téléphonie, télégraphie ou mixte.

Pour les stations hors France, il est nécessaire de présenter 20 cartes QSL de départements différents sur la même bande.

Des timbres augmentant la valeur du diplôme peuvent être ensuite obtenus par groupes de 10 départements supplémentaire; un timbre "EXCELLENCE" lorsque les 95 départements sur une seule bande auront été justifiés.

Pour le DDFM 5 bandes les conditions à remplir sont celles du diplôme excellence sur 5 bandes décamétriques, soit cinq fois 95 sur chacune des bandes.

Report minimum: RST 338, RS 45.

Les justificatifs doivent indiquer clairement le département et le QTH locator, la fréquence, le report et la date.

Diplôme Manager: F2GM, Annick Guchez, 4, rue William Dian 27620 GASNY.

Le dossier de demande doit comprendre: les cartes QSL, une lettre datée et signée, nom, prénom, adresse et indicatif. Elle doit attester que les règlements administratif du pays ont été respectés ainsi que l'esprit amateur au cours des liaisons.

Diplômes 10 IRC; Timbres 5 IRC.

Bibliographie: REF, Mars 1979

ON 7 HS.



DEPARTEMENTS FRANCAIS DE LA METROPOLE.

Ain	01	Maine-et-Loire	49
Aisne	02	Manche	50
Allier	03	Marne	51
Alpes Hautes Prov.	04	Marne (Hte)	52
Alpes (hautes)	05	Mayenne	53
Alpes Maritimes	06	Meurthe-et-Moselle	54
Ardèche	07	Meuse	55
Ardennes	08	Morbihan	56
Ariège	09	Moselle	57
Aube	10	Nièvre	58
Aude	11	Nord	59
Aveyron	12	Oise	60
Bouches-du-Rhône	13	Orne	61
Calvados	14	Pas-de-Calais	62
Cantal	15	Puy-de-Dôme	63
Charente	16	Pyrénées-Atlantique	64
Charente-Maritime	17	Pyrénées (Hautes)	65
Cher	18	Pyrénées-Orientale	66
Corrèze	19	Bas-Rhin	67
Corse	20	Haut-Rhin	68
Côte-d'Or	21	Rhône	69
Côtes-du-Nord	22	Saône (Haute)	70
Creuse	23	Saône-et-Loire	71
Dordogne	24	Sarthe	72
Doubs	25	Savoie	73
Drôme	26	Haute-Savoie	74
Eure	27	Ville de Paris	75
Eure-et-Loir	28	Seine-Maritime	76
Finistère	29	Seine-et-marne	77
Gard	30	Yvelines	78
Haute-Garonne	31	Deux-Sèvres	79
Gers	32	Somme	80
Gironde	33	Tarn	81
Hérault	34	Tarn-et-Garonne	82
Ille-et-Vilaine	35	Var	83
Indre	36	Vaucluse	84
Indre-et-Loire	37	Vendée	85
Isère	38	Vienne	86
Jura	39	Haute-Vienne	87
Landes	40	Vosges	88
Loir-et-Cher	41	Yonne	89
Loire	42	Ter. de Belfort	90
Haute-Loire	43	Essonne	91
Loire-Atlantique	44	Haut-de-Seine	92
Loiret	45	Seine-Saint-Denis	93
Lot	46	Val-de-Marne	94
Lot-et-Garonne	47	Val-d'Oise	95
Lozère	48		



ON Ø LG endommagé , plié , légèrement QRT.... ON Ø LG QRV.

---

Que faire...? Réparer bien sur, oui mais les cinquantes mètres font réfléchir. Qu'acela ne tienne, Albert, ON1KBZ et ses old men oseront.

Jour J, samedi 27 octobre; heure H, 9 heures.

Tout le monde sur le pont, le soleil au rendez-vous, cela va chauffer

Nos spéléos vont se lancer à l'assaut d'un stalagmite énorme, du jamais vu, un stalagmite métallique....ON Ø LG.

Ils travailleront d'arrache pied durant deux journées, s'arrêteront pour faire le plein de calories, la vidange d'autre chose ou lorsque l'obscurité surviendra.

Quelle équipe, tous des gars "sympa" au courage grand comme "ça" au travail soigné, à l'organisation parfaite. En apothéose, une descente en rappel enregistrée sur bande magnétique pour la postérité le petit pèquet de l'amitié et qui sait, pourquoi pas une meilleure propagation des ondes grâce au double mètres rajoutés. Les vannes céleste, tout au long du week-end restèrent fermées laissant Albert et compagnie au sec...

Merci, Albert, a toi et tous tes copains, un grand merci et ...bon vent ,

ON 5 EE (./.)

---

FETE ON Ø LG      FETE ON Ø LG      FETE ON Ø LG      FETE ON Ø LG

\*\*\*\*\*

Le samedi \*1er Décembre\* une fête, comme toute les années, pour l'anniversaire du pylône aura lieu à Glain, salle les Marronniers rue F. Vandernoek , près de la sortie autoroute du Sarma à ANS.

MENU: Souper froid.....Poulet, roesbeef, pâté, roulade de jambon  
\*\*\*\*\*

orange jamaïque salades tomates, carottes,  
concombre, celeri, pomme de terre, etc....  
deux petit pain et deux verres de vin.

ENTREE 300 Fr par personne.      Inscriptions jusqu'au 21 Novembre  
\*\*\*\*\*

BAR: prix démocratique.      AMBIANCE discothèque \* B.F. 59+\*  
\*\*\*\*\*

Compte 340-097-9993-40      Banque Bruxelles Lambert

Edmond Bailly , 14 rue Willmart 4600 Chênée.

ON 7 HS.



## NOUVELLES DE PARTOUT

### 1) Nouveaux préfixes pour l'Allemagne de l'est

Ces OMs vont recevoir un nouvel indicatif débutant par Y (Y2 à Y9)  
DM 2 CAO devient Y 2 CAO. Les stations de club seront toutes Y 3 ...  
Y 21 A à Y 29 Z seront résevés aux répéteurs.  
Y 31 A à Y 39 Z seront réservés aux teams de contest.  
Y 41 A à Y 49 Z seront réservés aux balises.

### 2) 633 Kms en 3 centimètres:

Réalisé le 27 juillet par I4CHY/7 et I2FZD/2 Le 1er sur la côte Adriatique et le second sur une montagne près de Milan.

### 3) Timbre poste commémoratif pour le WARC 60 pf, représentant un Collins KWM-2.

Translated by ON6LG from october 79. HAM RADIO HORIZONS

Copyright 1979 Communications Technology inc.

Greenville NH. 03048 U.S.A.

## QSO médical urgent.

Le 8 novembre, à 16 heures GMT, 9X5AV, Hadelin de Kigali apprend que suite à une opération grave un OM de la région à besoin de médicaments spéciaux, mais le téléphone est QRT suite aux pluies et à l'humidité dans les cables, de retour à son QRA il commence à pomper vers Bruxelles sur 14.130.

J28BW, Michel l'aide en faisant dégager les OMs qui ont des moustaches et qui perturbent la fréquence.

ON5IR, Albert prend note de la commande et la transmet. ON4BH? Kiki téléphone pour avoir confirmation de l'expédition, F2BU, Fernand de Stasbourg téléphone au chef d'escale de la SABENA qui précise que les médicaments et XYL QRO de l'OM sont dans l'avion qui quitte Bruxelles à 19,30 heures locale et arrivant à Kigali à 6,20 GMT.

9X5AV en possession des renseignements confirme l'arrivée au toubib. Félicitation aux OMs pour leur travail et leur Ham-Spirit.

ON 7 HS



RAPPORT DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 1979.

---

ON 5 CJ devant arriver plus tard, ON7TP ouvre la séance.  
ON4BH fait entendre une bande enregistrée de ON4VY sur la nouvelle loi.  
Quelques questions à ce sujet et Kiki répond, le ton monte un peu  
lorsqu'il sagit du QSJ, mais faisons confiance à l'UBA pour défendre  
nos intérêts. (voir lettre reçue après la réunion. NDLR)  
ON6PM propose une section de travail orientée vers les UHF, ceux  
qui veulent en faire partie doivent se renseigner près de l'ami Maurice.  
ON6BJ propose l'organisation d'un groupe pour le recyclage et le  
perfectionnement de la CW. Plusieurs OMs sont interressés.  
ON4JN l'ami Fred fait don à la section d'un coupleur Home made pour  
long fil. Merci Fred. Puis il décrit la fabrication d'un coupleur  
qui évite l'achat d'une self à roulette  
ON5CJ prend les inscriptions pour l'année prochaine et ON7HS pour  
la fête ONØLG du 1 décembre. Pour les retardataires je veux bien  
prendre les inscriptions par 600Ω 041/26.46.91. jusqu'au 28 a 20 H.

---

A VENDRE A VENDRE A VENDRE A VENDRE A VENDRE

---

ON 4 JN: RX. Gén.Coverage Kenwood QR.866 état neuf ~~12.000~~ 7.000 Fr  
Jaminet Alfred, rue de la Hazette, 24 4920 Embourg.

ON 4 HE : Tranc. 2 m. ICOM 240 80 canaux neuf 10.000 Frs.

ON 7 HS : Générateur HF Tech TE-20D 120 Kc à 500 MHz 1.500 Frs.

---

CHERCHE CHERCHE CHERCHE CHERCHE CHERCHE CHERCHE

---

ON 6 PM / T des présentateurs d'articles techniques.

ON 7 HS des articles pour votre journal ON 5 VL.



**NEUVIEME ZONE**

(reprise des indicatifs Russes mal imprimé)

- |   |  |
|---|--|
| A-Région de Tchéliabinsk                    | M- Région d'Omsk                       |
| C-Région de Sverdlovsk                      | O-Région de Novossibirsk               |
| F-Région de Perm                            | Q-Région de Kourgan                    |
| G-Territoire National des<br>Komis-Permiaks | S-Région d'Orenbourg                   |
| H-Région de Tomsk                           | U-Région de Kémérovo                   |
| J-Territoire National de<br>Khanty-Mansysk  | W-RSS Autonome de Bachkirie            |
| K-Territoire National de<br>Yamalo-Nenetz   | X-RSS Autonome des Komis               |
| L-Région de Tioumène                        | Y-Territoire d'Altaï                   |
|   | Z-Région Autonome de<br>Gorno-Altaiisk |

**ZONE ZERO**

- A - Territoire de Krasnoyarsk
- B - Territoire National de Taïmyr
- C - Territoire de Khabarovsk
- D - Région Autonome des Juifs
- F - Région de Sakhaline
- H - Territoire National des Evenks
- I - Région de Madagan
- J - Région du fleuve Amour
- K - Territoire National de Tchoukotka
- L - Territoire National de Primorié
- O - RSS Autonome des Bouriates
- Q - RSS Autonome de Yakoutie
- S - Région d'Irkoutsk
- T - Territoire National Oust-Ordinsk des Bouriates
- U - Région de Tchita
- V - Territoire National Aguinsoïé des Bouriates
- W - Région Autonome des Khakasses
- X - Territoire National des Koriaks
- Y - RSS Autonome de Touva
- Z - Région de Kamtchatka

Bibliographie: lettre du 15 juillet 1974 de la section Française  
de Radio-Moscou.



Nous venons de recevoir copie de la lettre que ON4VY a transmise à Monsieur le Ministre des P.T.T. et nous vous la communiquons ci-après.

Nous espérons que ces lignes mettront fin aux racontars démesurément longs et inutiles qui se tiennent sur ONØLG.

Cette lettre prouve aux sceptiques que l'U.B.A. a toujours été attentive aux problèmes soulevés par l'élaboration d'abord, par la publication ensuite de cette nouvelle loi en ce qui nous touche, nous, Radio-Amateurs.

Que ceux qui pensent que les Comités qui se réunissent à Bruxelles ne voient que la gloriole et les pintes réfléchissent au temps consacré bénévolement à essayer de faire quelque chose pour l'association ( ne prenons que cette lettre qui n'a pas été pondue en 10 minutes! )

Enfin, nous rappelons que notre radio et particulièrement les relais ont essentiellement pour but de promouvoir la technique et le ham spirit.

Ceci dit, 73's QRO à tous. Edmond de ON5CJ

Pour info à ON5CJ - Lettre et traduction paraîtront au CQ-QSO de décembre. Peut être lue en réunion de section et diffusée. 73 de ON4VY *décembre*

**UBA**

**Union Belge des Amateurs-Emetteurs**

Association sans but lucratif, reconnue par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

Monsieur URBAIN  
Ministre des P.T.T.  
Rue de la Loi, 56  
1000 BRUXELLES



IARU member

Relations ministérielles  
et internationales

René A. Vanmuysen, ON4VY  
54 rue Profonde  
1970 Wezembeek-Oppem  
Tél. (02) 31.42.86

VIRM. :

N/RM. :

WEZEMBEEK-OPPEM, le 8 novembre 1979

Monsieur le Ministre,

Par notre lettre du 20 août dernier, nous avons eu l'honneur d'attirer votre aimable attention au sujet des appréhensions de notre association à propos du futur arrêté royal relatif aux communications privées et, tout particulièrement, concernant le système probable de taxation illogique et injuste qui serait appliqué aux stations de la 5e catégorie.

Entretiens, cet arrêté royal, daté du 15 octobre 1979, et votre arrêté ministériel du 19 octobre 1979, ont paru au "Moniteur Belge" du 30 octobre 1979. Ces arrêtés confirment, hélas, nos appréhensions.

13 - 11/79



Le barème des redevances annuelles dues, en vertu de l'article 22 du nouvel arrêté royal, par les titulaires d'une autorisation ministérielle de 5e catégorie, a soulevé une vague de protestations parmi les radioamateurs belges. Une action parlementaire sera vraisemblablement envisagée.

Voici les raisons fondamentales de notre désappointement:

- 1° - Les redevances annuelles pour les sections A, B et C de la 5e catégorie ont déjà été doublées par l'arrêté royal du 27 février 1974. A l'époque, nous les avons acceptées vu que l'ancien barème datait de 1947 et que ces redevances continuaient, comme dans le passé, à couvrir la détention et l'utilisation de l'ensemble des appareils émetteurs fixes, mobiles ou portatifs au bénéfice d'un seul et même titulaire d'une licence 5e catégorie;
- 2° - en 1961, lors de nos pourparlers avec la RTT en vue de l'instauration de la licence pour l'émission en mobile au profit des radioamateurs belges, notre association avait obtenu, en regard du caractère expérimental et de recherche du service amateur défini officiellement et internationalement par le Règlement des Radiocommunications de l'U.I.T., de considérer la station mobile comme une station de réserve du radioamateur et, de ce fait, exonérée de toute redevance distincte et annuelle;
- 3° - la redevance annuelle à payer par les radioamateurs belges a toujours été considérée, précédemment et notamment par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1947, comme une taxe de surveillance et de contrôle quel que soit le nombre d'appareils émetteurs détenus ou maquettes d'émetteurs en voie d'expérimentation, qu'ils soient à usage fixe, mobile ou portable. La licence mobile définit clairement un triple usage autorisé: /m - /p - /A, ce qui permet une grande souplesse légale pour son détenteur;
- 4° - sont, également, nombreux les radioamateurs qui ne possèdent pas, en permanence, une ou plusieurs stations mobiles dans leur véhicule. Pour certains, l'installation n'est que provisoire et parfois pour quelques jours seulement, lorsqu'ils expérimentent un modèle de réalisation ou de conception personnelle; d'autres ne l'installent que lors de périodes de congés ou de vacances ou pour participer à des réseaux d'urgence organisés par la Croix-Rouge de Belgique. D'autre part, plusieurs de nos sections locales et radio-clubs possèdent une licence mobile, sans détenir de véhicule, afin de procéder occasionnellement à des expériences en campagne ou de participer à des compétitions nationales et internationales au départ d'un lieu géographique particulièrement favorable;
- 5° - d'autre part et ceci est très important, comparativement aux stations des autres catégories, il est illogique de taxer séparément une station mobile ou portative appartenant à un radioamateur, vu qu'il lui est strictement interdit d'effectuer des communications bilatérales entre sa station mobile ou portable et la station fixe installée à son domicile. Il ne peut, en effet, utiliser l'indicatif qui lui est attribué qu'au départ d'un seul type (fixe ou mobile) de station installée;
- 6° - comment la RTT appliquera-t-elle le nouveau système aux différents cas suivants:
  - a) - un radioamateur possédant une licence fixe, section B, et détenant dans son véhicule un appareil relevant de la section A ?



- b) - un radioamateur possédant une licence fixe, section B, et détenant dans son véhicule un émetteur métrique de section A et un émetteur décimétrique de section, soit A, soit B; les deux appareils, comme au domicile, ne faisant en soi qu'un seul ensemble de possibilités de communication couvrant la plupart des bandes réservées aux radioamateurs, nationalement et internationalement?
- c) - un radioamateur possédant une licence fixe, section A ou B, et détenant pédestrement ou comme cycliste ou motocycliste un appareil portable métrique, section A?
- d) - une station de club titulaire d'une licence fixe, section A ou B, ne possédant pas de véhicule mais une licence mobile utilisée occasionnellement sur le terrain?
- e) - une maquette d'essai d'un émetteur, utilisée temporairement à bord d'un véhicule?

Vu ces cas complexes, et probablement d'autres encore, énumérés ci-dessus, et ne s'appliquant qu'à quelques centaines de radioamateurs, nous avons la quasi certitude que les nouvelles redevances exigées ne couvriront pas les frais administratifs d'application;

- 7° - la Belgique sera, à notre connaissance, le seul pays à taxer de la sorte ses radioamateurs. Elle pourrait faire vaciller, en notre défaveur, la réciprocité des licences si chèrement acquise avec de nombreux autres pays qui n'exigent des radioamateurs belges séjournant à l'étranger qu'une taxe unique couvrant tous les appareils emportés qu'ils soient à usage mobile, portable ou fixe.
- 8° - il est profondément regrettable que cette nouvelle taxation des stations mobiles ait été définie unilatéralement par la RTT et à l'insu des représentants des associations de radioamateurs belges, alors qu'ils siègent en commission, depuis bientôt un an, avec les délégués de la RTT afin d'aboutir à la rédaction des textes préparatoires au futur arrêté ministériel concernant les radioamateurs et qui remplacera celui du 22 juillet 1947, récemment abrogé.

De plus, l'article 21 du récent arrêté royal concrétise une grave discrimination entre les personnes atteintes d'une incapacité de travail d'au moins 80% selon qu'elles détiennent une autorisation de la 8e catégorie ou une autorisation de la 5e catégorie. Le "cibiste" handicapé n'a ni frais de dossier à payer, ni examen à subir pour obtenir sa licence, alors que le radioamateur handicapé, pour lequel l'émission radio privée est également une joie et un réconfort social, doit se soumettre à l'examen requis et doit acquitter les frais de dossier.


Vu les sérieuses raisons énumérées ci-dessus, nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous demander de bien vouloir envisager la possibilité de soumettre à Sa Majesté le Roi une modification à l'article 21 de l'arrêté royal du 15 octobre 1979, dans le but de supprimer les frais de dossier au bénéfice des radioamateurs handicapés et une modification de l'annexe 1 de l'arrêté royal précité, § 5°, dans le sens de la suppression des redevances annuelles pour stations mobiles, sections A, B et C. En attendant, nous vous demandons la faveur de surseoir momentanément à l'application de la nouvelle taxation appliquée aux stations mobiles.

Dans un autre ordre d'idées, il nous a été agréable de constater que l'article 3 du nouvel arrêté royal consacre officiellement le terme "radio-amateur" dans la définition de la 5e catégorie des émetteurs privés. Cette consécration éliminera dorénavant toute confusion regrettable avec les stations de la 8e catégorie.



Nous osons espérer, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien avoir la grande amabilité d'examiner favorablement nos remarques et constatations énumérées dans le présent document. Elles ont été rédigées dans le seul but de défendre la définition et le raison d'être du service amateur qui, on de nombreuses occasions, a rendu d'éminents services au pays dans des circonstances historiques et dramatiques. Au nom des radioamateurs belges et plus particulièrement au nom des membres de notre association, comptant 3.600 membres, nous vous remercions de la suite que vous réserverez à nos demandes.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'assurance de notre très haute considération.

  
R. A. Vanmuyesen  
Conseiller Général  
Ancien Président National

---

#### DERNIERES NOUVELLES CONCERNANT LE MILLENAIRE DE LA PRINCIPAUTE.

La section de Liège a été contactée par les OMS de la future et nouvelle section de Thuin; nouvelle car elle sera effective le 1er janvier 80 et nous en félicitons tous les membres.

Cette région de la Thudinie a fait partie de notre principauté et les OMS de la région manifestent le désir de participer aux manifestations, ce que nous accueillons avec sympathie.

Nous avons répondu en ce sens et avons invité les représentants de cette section, à savoir ON4ZE comme CM et ON4YZ comme public-relation, à nous rendre une première visite lors de la prochaine réunion du Comité du Millénaire qui, exceptionnellement, se tiendra un samedi, le 8 décembre, en un lieu qui sera communiqué par après.

Nous nous efforçons, à l'occasion de cet évènement exceptionnel qu'est un millénaire, de faire parler beaucoup ( et en bien, j'espère ) de la Belgique et particulièrement de ce qui était et est encore liégeois, si plus dans la lettre, du moins dans l'esprit.

ON5CJ